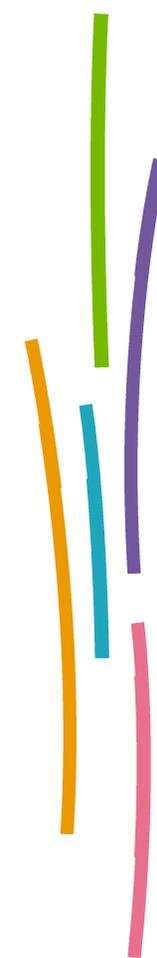


# L'articulation du référentiel EcoQuartier avec les autres outils de développement durable

Aller au-delà du référentiel EcoQuartier



# Sommaire

1

## Les principaux outils existants

- RFSC
- Agenda 21
- EcoCité
- AEU
- HQE-Aménagement
- Quartiers Durables Réunionnais

2

## L'articulation

- Des échelles et des logiques complémentaires
- Une illustration concrète : l'exemple de Rennes Métropole

# Les principaux outils de développement durable

Les principaux outils existants

- Plusieurs outils existent aujourd'hui pour accompagner et guider les collectivités et acteurs de l'aménagement dans la réalisation d'**opérations d'aménagement durable exemplaires**.
- **Développés par le MEDDTL ou par ses partenaires**, ces différents outils ont souvent été pensés dans une **logique de cohérence et de complémentarité**.
- Ainsi, la **démarche EcoQuartier** se construit depuis son lancement en lien avec les outils existants.
- L'objectif de cette séquence est de mettre en lumière l'**articulation entre les outils suivants** - qui recouvrent des niveaux très opérationnels comme des dimensions plus stratégiques et prospectives - **et la démarche EcoQuartier** :
  - RFSC
  - Agenda 21
  - EcoCité
  - AEU
  - HQE-Aménagement

# Sommaire

1

## Les principaux outils existants

- RFSC
- Agenda 21
- EcoCité
- AEU
- HQE-Aménagement
- Quartiers Durables Réunionnais

2

## L'articulation

- Des échelles et des logiques complémentaires
- Une illustration concrète : l'exemple de Rennes Métropole

## Quoi ?

- Un ensemble d'outils opérationnels destinés à aider les villes à mieux prendre en compte les principes du développement durable à l'échelle du territoire urbain

## Pour qui ?

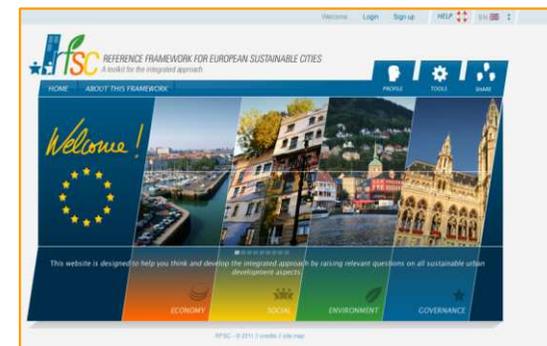
- Pour toutes les collectivités européennes qui ont engagé ou qui souhaitent initier une démarche de développement durable
- Le référentiel est un outil ouvert, adaptable et appropriable par des collectivités de toutes tailles et de toutes caractéristiques

## Pour quoi ?

- Evaluer leur stratégie, leur politique ou leur projet de territoire, de tout type (du SCoT à l'EcoQuartier) (Outil de prise de décision)
- Favoriser le dialogue et les échanges entre les villes (Outil d'échange et de communication)

## Comment ?

- Un site Web interactif :
  - Version démonstration (<http://rfsc-demo.tomos.fr> – Login et mot de passe : demo)
  - Version finale disponible à l'automne 2012, intégrant les recommandations des villes tests

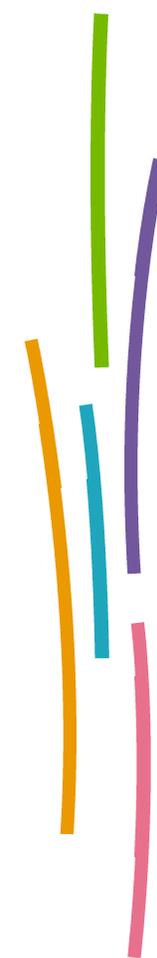


# Une approche intégrée du développement urbain durable

Le cadre de référence de la ville durable européenne

- Cette démarche se caractérise par :
  - une approche globale qui prend en compte l'ensemble des champs du développement urbain
  - la mise en cohérence et en synergie de l'ensemble des politiques publiques qui affectent la ville, et ce, du niveau européen jusqu'au niveau communal.
- La mise en œuvre d'une approche intégrée du développement durable à l'échelle du territoire urbain consiste en la prise en compte simultanée des effets des actions conduites dans des domaines sectoriels (transports, culture, logement, etc.) jusque là considérés comme plus ou moins indépendants. Le cadre de référence pour la ville durable prend ainsi en compte les interactions susceptibles de produire des effets non prévus, autrement appelées « interdépendances ».
- L'identification des conflits potentiels à éviter, mais aussi des éventuelles synergies à rechercher, permet d'aider les acteurs de l'urbain à progresser vers la construction d'une vision plus intégrée et plus globale de leur projet de territoire.

- Une mise en réseau pour :
  - Echanger des bonnes pratiques
  - Partager des expériences
  - Questionner sur la ville durable
  - Trouver un ville homologue
  - Consulter le catalogue des illustrations
  - Etc.
  
- Un outil de dialogue et de partage :
  - Interne à la ville et entre les villes
  - Entre tous les acteurs du développement urbain
  - Aussi bien pour les élus que pour les services techniques des collectivités



# Des outils d'évaluation des politiques publiques, de la stratégie au projet urbain

Le cadre de référence de la ville durable européenne

- Une **grille d'analyse** qui permet de questionner, point par point, les stratégies et les projets pour en révéler les forces et les faiblesses.
- Un outil « **Vérifier l'approche intégrée** » qui permet de se confronter à la tentative de traduction opérationnelle de l'approche intégrée. Il permet de remettre en question la stratégie/le projet afin de s'assurer qu'elle/il est conforme au principe de l'approche intégrée.
- Un outil de **suivi**, avec des **indicateurs**, permettant de suivre les stratégies et les projets ainsi que les progrès réalisés en termes de développement durable.
- Une entrée permettant de se concentrer sur les **quartiers défavorisés** : en effet, la Charte de Leipzig a mis l'accent sur les quartiers défavorisés comme méritant une attention particulière en vue de la réduction des inégalités et de la prévention de l'exclusion sociale.

➔ Sur la base d'un questionnement initiatique sur la ville durable

# Le cœur du référentiel : un questionnement sur la ville durable

- Grille de questions à deux niveaux :
  - 25 questions de niveau 1
    - couvrant les objectifs et principes européens
    - groupées selon les 4 piliers du développement durable (Economie, Social, Environnement, Gouvernance), la culture étant prise en compte dans les piliers économique, social et environnemental
  - Précisées ensuite par 86 questions de niveau 2, afin d'entrer dans le détail et de favoriser les débats entre les acteurs de la ville
- Exemple : « Protéger et promouvoir la biodiversité »
  - Sauvegarder et encourager les couloirs écologiques sur tout le territoire
  - Conserver et améliorer la protection de la faune et de la flore
  - Protéger les zones destinées à l'agriculture à l'intérieur de la ville et dans les zones périurbaines

■ Les utilisateurs sont guidés, à travers une série de questions, dans l'analyse de leur approche du développement urbain durable et disposent ensuite des outils nécessaires pour améliorer cette approche, orienter la mise en application et évaluer les résultats.

- Le RFSC se situe plutôt au niveau de **la stratégie**. En effet, les questions que comportent l'outil permettent de revoir l'**approche** du développement durable adoptée, de réfléchir aux **priorités** existantes et de **redéfinir la stratégie de la ville et du processus de développement**.
- Le RFSC est articulé avec les actions nationales, et notamment le Plan Ville durable. Ainsi, la **grille EcoQuartier 2011** a été conçue dans une logique de mise en cohérence des outils et réflexions.
- Le site du RFSC permet une entrée par les **4 piliers du développement durable** :
  - Économie : renforcer l'efficacité économique des territoires
  - Social : favoriser la cohésion sociale des agglomérations urbaines
  - Environnement : améliorer la qualité environnementale des villes
  - Gouvernance : développer des pratiques de gouvernance intégrée
- Le RFSC peut être utilisé comme un **outil d'auto-évaluation** pour un projet d'EcoQuartier spécifique, une stratégie de développement durable plus globale, etc.

# Sommaire

1

## Les principaux outils existants

- RFSC
- Agenda 21**
- EcoCité
- AEU
- HQE-Aménagement
- Quartiers Durables Réunionnais

2

## L'articulation

- Des échelles et des logiques complémentaires
- Une illustration concrète : l'exemple de Rennes Métropole

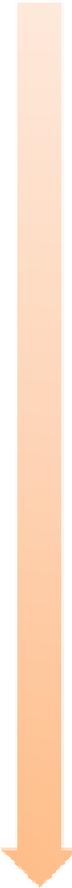
## Qu'est-ce qu'un Agenda 21 local ?

- **Un projet territorial de développement durable** qui prend en compte à l'échelle locale les préoccupations planétaires
- **La clé de réussite des objectifs du Grenelle de l'environnement** à l'échelle des territoires
- **Une démarche qui poursuit les cinq finalités du cadre de référence national des Agendas 21**, qui résume les textes fondateurs du développement durable

## Pour qui ?

- Collectivités, entreprises, associations, établissements scolaires, etc.
- Agendas 21 territoriaux : communes rurales, villes, pays, conseils régionaux, conseils généraux, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), parcs naturels régionaux (PNR), etc.

## Des engagements internationaux à leur mise en œuvre locale :

- 
- Sommet de la Terre, Rio, 1992
  - Charte d'Aalborg, 1994
  - Sommet de Johannesburg « Rio +10 », 2002
  - Stratégie nationale de développement durable, 2003
  - « Cadre de référence national pour les projets territoriaux et Agendas 21 locaux », 2006
  - Sommet « Rio+20 », juin 2012

# Un outil qui traduit à l'échelle locale les engagements nationaux et européens

Agenda 21

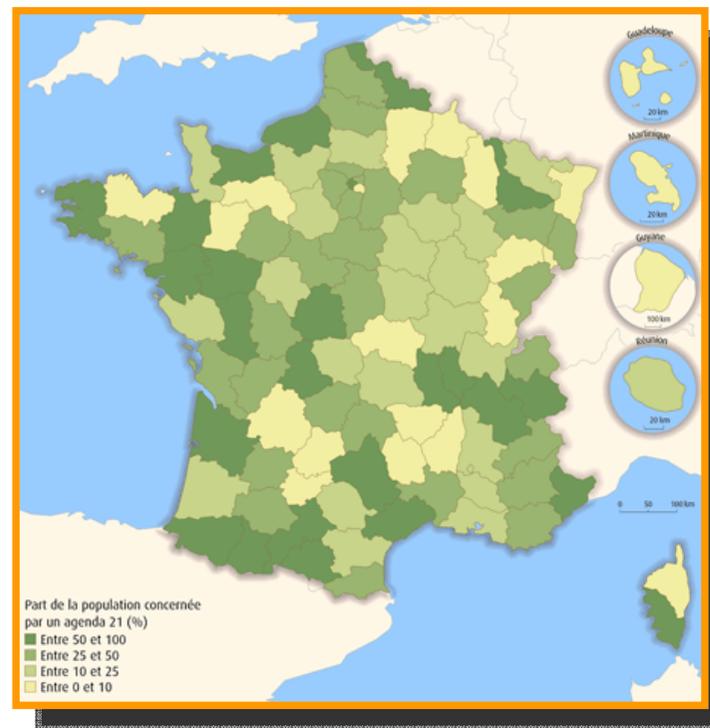
## Sur quel périmètre ?

- Couvre l'ensemble des champs de compétence des collectivités de façon transversale : santé, habitat, gestion des ressources, transports, culture...

## Comment ?

- Accompagné par des outils élaborés par le ministère, en relation avec les élus et décideurs locaux
- 3 grands axes :
  - Un diagnostic
  - Une stratégie
  - Un plan d'action pluriannuel
- Un processus d'évaluation doit être pensé en amont et constitue une aide précieuse pour orienter et piloter le projet.

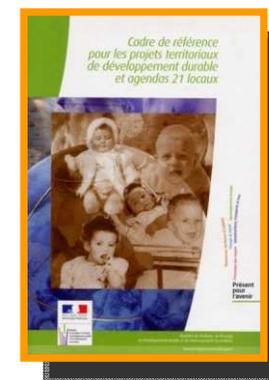
Part de la population concernée par une démarche Agenda 21 « de proximité », début 2010



Agendas 21 portés par des communes ou leurs groupements, des pays ou des parcs naturels régionaux, hors Agendas 21 départementaux et régionaux, quel que soit l'état d'avancement de la démarche.  
Source : SOeS d'après Comité 21.

Issu du cadre de référence national et des retours des villes tests en 2009-2010, **le référentiel national pour l'évaluation des Agendas 21 locaux** pose à la fois les bases théoriques et les éléments pratiques de l'évaluation des Agendas 21 locaux

- Il repose sur des questions stratégiques, assorties d'un ensemble de 45 indicateurs clés.
- Il préconise de considérer comme déterminants les 5 éléments suivants :
  - la participation des acteurs
  - l'organisation du pilotage
  - la transversalité de l'approche
  - la stratégie d'amélioration
  - l'évaluation continue



## Les 5 finalités du développement durable

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

## Exemple d'indicateurs du référentiel national : Objectif « Transversalité »

1. Part des délibérations intégrant une référence explicite à l'Agenda 21
2. Nombre de démarches de développement durable accompagnées, incitées ou mises en réseau dans le cadre de l'Agenda 21
3. Part des projets pilotés par plusieurs services ou plusieurs commissions

# Un dispositif soutenu par l'Etat et reconnu au niveau national

- Le **soutien de l'Etat** est inscrit dans la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) et dans la loi Grenelle 2.
- Ce soutien est porté par le **Commissariat Général au Développement Durable**, qui propose des outils méthodologiques, des séminaires et des journées d'échanges pour les collectivités, et anime le Comité national Agendas 21.
- Le **rôle des services déconcentrés** de l'Etat est déterminant : les DDTs et les DREALs peuvent ainsi accompagner les Agendas 21 tout au long de la démarche, et notamment dans les phases d'évaluation.
- Depuis 2006, un **dispositif de reconnaissance nationale** permet aux collectivités - suivant des indicateurs formant le cadre de référence national - d'obtenir une reconnaissance de l'Etat pour une durée de trois ans prolongeable deux ans.
- Parmi les 636 démarches engagées par des collectivités, **138 ont été reconnues par le MEDDTL entre 2007 et 2010** pour leur qualité et leur cohérence politique au niveau local. Elles représentent 43 % de la population française.

■ Un des objectifs de la Stratégie Nationale de Développement Durable 2010-2013, défi « Gouvernance » : réaliser 1 000 Agendas 21 locaux d'ici 2013 et aboutir à au moins 250 Agendas 21 locaux reconnus au titre du dispositif de reconnaissance nationale.

# Une approche concertée, transversale et stratégique

## Une démarche :

- **Volontaire**, portée par une collectivité ou un groupement de collectivités
- **Partagée**, par les acteurs publics et privés et par les habitants
- **Évaluée**, pour répondre à une ambition forte d'amélioration continue

## Une réponse territoriale à des enjeux globaux

- Pour être « durables », les actions répondent aux enjeux locaux identifiés, tout en répondant aux enjeux planétaires.
- C'est cette double réponse qui permet d'appréhender la complexité des choix et les ruptures nécessaires à une société en évolution vers la «durabilité».

## Un instrument de mise en cohérence des outils réglementaires ...

- Un Agenda 21 prend en compte toutes les problématiques du territoire...
- Qui peuvent ensuite se décliner à travers des outils et des procédures réglementaires (PADD, SCoT, PLU ...)
- L'Agenda 21 est le garant de la cohérence de ces outils au regard du diagnostic.

## ... en cohérence avec les autres projets territoriaux

- L'Agenda 21 local s'articule avec les autres projets territoriaux de développement durable réalisés à d'autres échelles territoriales, ainsi qu'avec d'autres démarches, notamment les autres Agendas 21.
- Un projet d'EcoQuartier peut ainsi s'inscrire dans une démarche d'Agenda 21 local.

- L'Agenda 21 est une **démarche stratégique, une orientation**, qui peut se traduire de manière **opérationnelle**, par exemple, par un ou plusieurs projets d'EcoQuartier sur le territoire.
- Un projet d'EcoQuartier a toute sa place dans un Agenda 21, comme déclinaison des objectifs locaux et globaux pour le développement durable. Le dispositif Agenda 21 garantit en outre la **cohérence** du projet d'EcoQuartier avec les autres démarches et outils existants sur le territoire.
- L'**échelle des Agendas 21 locaux** - portés par des communes, des intercommunalités ou à une échelle plus large, par des départements ou des régions - permet d'intégrer les projets d'EcoQuartier dans un environnement plus large - à l'échelle de la ville et au-delà - **et de les inscrire dans les documents de planification.**
- Porté par le MEDDTL, le **référentiel national pour l'évaluation des Agendas 21 locaux** propose des objectifs qui rejoignent les ambitions de la grille EcoQuartier, qui sont ensuite déclinés en indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

# Sommaire

1

## Les principaux outils existants

- RFSC
- Agenda 21
- EcoCité**
- AEU
- HQE-Aménagement
- Quartiers Durables Réunionnais

2

## L'articulation

- Des échelles et des logiques complémentaires
- Une illustration concrète : l'exemple de Rennes Métropole

# Une démarche qui s'inscrit dans le Plan Ville durable

■ Le plan d'actions Ville durable, annoncé le 22 octobre 2008, comprend trois volets complété par un quatrième en 2009 :

- EcoQuartier : **inciter** à l'aménagement durable des (nouveaux) quartiers
- EcoCité : **accompagner** le développement durable des grandes agglomérations françaises
- Transport Urbain : **favoriser** le développement des réseaux TCSP
- Nature en ville : **faire reconnaître** et **développer** les services rendus par la nature en milieu urbain



- Engagement du Grenelle Environnement : Réalisation de « grands projets d'innovation architecturale, sociale et énergétique »
- La démarche EcoCité permet aux collectivités retenues d'initier des stratégies transversales et partagées de développement urbain durable, afin de construire des projets ambitieux et innovants, démonstrateurs de ce que sera la ville de demain

# 19 EcoCités choisies parmi les grandes agglomérations françaises

- 13 Ecocités sélectionnées en 2009 (appel à candidatures)
- 6 agglomérations intégrées sur invitation en 2011
  - 15 grandes agglomérations
  - 3 territoires du Grand Paris
  - 1 projet à la Réunion



- Des **critères de sélection** qui inscrivent la démarche à l'échelle des grands projets urbains :
  - Grandes agglomérations (100 000 habitants au moins)
  - Développement démographique ambitieux (de l'ordre de 50 000 habitants supplémentaires d'ici une génération)
  - Projets pensés sur un périmètre d'action cohérent (plusieurs quartiers, fragment de métropole), ayant un rôle majeur à jouer dans le fonctionnement de l'agglomération
  - Programmes d'actions innovantes, et structurants pour la stratégie d'ensemble, à fort effet d'entraînement
  - Projets d'aménagement innovants et pouvant inspirer d'autres villes
  - Projets respectant les principes fondamentaux du développement durable, avec un développement économique et urbain exemplaire

# Un travail d'échange continu entre l'État, les collectivités et leurs partenaires

- Les projets retenus ont ensuite été déclinés en programmes d'actions et précisés sur les plans techniques et financiers, pendant une phase de **dialogue itératif**, entre l'Etat, les collectivités et leurs partenaires publics et privés
- Le dialogue itératif : une **démarche multipartite** pour accompagner les porteurs de projets :
  - Un pilotage national de la démarche par le MEDDTL
  - Le soutien des Investissements d'avenir : Fonds Ville de demain
  - L'association de grands partenaires (Caisse des dépôts et consignations, ADEME)
  - Une gouvernance de projet spécifique
  - Une forte mobilisation des acteurs locaux, publics et privés, politiques et techniques
- Les **objectifs** du dialogue itératif :
  - Vérifier les intentions exprimées par les collectivités
    - Pertinence des périmètres proposés
    - Gouvernance de projet spécifique
  - Consolider des stratégies opérationnelles en s'appuyant sur des moyens d'évaluation
    - Articulées sur des méthodes de planification et de programmation
    - Partagées entre les acteurs concernés, et bénéficiant des expertises locales
  - Identifier les actions déterminantes
    - Démarrage rapide
    - Faisables financièrement et en partenariat
    - En accompagnant les montages opérationnels, juridiques, financiers... innovants et pragmatiques

# Un soutien financier aux programmes urbains intégrés

■ L'Etat s'est engagé à investir et à co-financer des missions d'ingénierie dans les EcoCités, via le fonds « **Ville de demain** » du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA)

- Doté d'un milliard d'euros
- Géré par la CDC
- A pour priorité de faciliter l'émergence d'opérations innovantes, porteuses d'une **approche intégrée** des transports et de la mobilité, de l'énergie et des ressources, de l'organisation urbaine et de l'habitat

■ Octobre 2011 : Annonce d'un soutien financier pour 93 projets

■ Les projets sélectionnés couvrent **3 champs majeurs** de l'aménagement durable :

- Conception et gestion urbaine
  - Aménagement durable et environnement
  - Bâtiments exemplaires
  - Ilots démonstrateurs et à énergie positive
- Ressources et énergies
  - Gestion des ressources, recyclage des matériaux
  - Energie renouvelable et de récupération
  - Réseaux intelligents
- Mobilités
  - Services à la mobilité et information voyageurs
  - Voiture en ville : électro-mobilité, auto-partage, stationnement mutualisé

- Les démarches EcoCité et EcoQuartier sont toutes les deux issues des ambitions du **Grenelle de l'Environnement**. Dans les deux cas :
  - Une **articulation attendue avec les autres démarches d'urbanisme durable et les documents d'urbanisme existants**
  - Une **approche transversale** (et non cloisonnée) des thématiques du développement urbain durable
  - Une **ambition d'exemplarité** pour les projets sélectionnés
- **Des périmètres d'action et une échelle de temps différents** : les projets d'EcoCité sont des démarches prospectives, sur le développement à long terme (25 ans) de grandes agglomérations et de projets urbains de grande ampleur. L'EcoQuartier n'est qu'un maillon de cette chaîne et ne s'intéresse qu'à une zone plus réduite (mais nécessairement intégrée dans la ville).
- Mais, **pas de contradiction/incompatibilité** : En effet, si EcoCité s'attache à accompagner la mise en œuvre de stratégies globales de développement durable des territoires, elle cherche toutefois à promouvoir des **actions** même « **ponctuelles** », si elles sont démonstratrices et exemplaires, avec un **effet d'entraînement** permettant qu'elles soient reproductibles ailleurs. Plusieurs projets d'EcoQuartier sont ainsi soutenus totalement ou en partie par ce dispositif.

# Sommaire

1

## Les principaux outils existants

- RFSC
- Agenda 21
- EcoCité
- AEU**
- HQE-Aménagement
- Quartiers Durables Réunionnais

2

## L'articulation

- Des échelles et des logiques complémentaires
- Une illustration concrète : l'exemple de Rennes Métropole

# Un outil qui fait de l'environnement un élément fondateur du projet urbain



L'Approche Environnementale de l'Urbanisme a été lancée en 2006 par l'ADEME. L'AEU est :

## Un outil :

- Qui permet d'**intégrer la dimension environnementale** à chaque étape d'un projet urbain et qui conduit à des arbitrages dans lesquels l'environnement intervient comme un **élément fondateur**
- Qui a vocation à accompagner :
  - L'**élaboration de documents de planification et d'urbanisme** (SCoT, PLU)
  - La **mise en œuvre d'opérations d'aménagement** de type ZAC, lotissements, opérations de renouvellement urbain, EcoQuartiers ou zone d'activité économique (ZAE)

## Une prestation d'**assistance à maîtrise d'ouvrage** :

- Questionne en permanence le projet à l'aune de son impact environnemental
- Apporte les connaissances nécessaires pour mieux comprendre et décider, et peut mettre en évidence la nécessité d'engager des expertises complémentaires
- L'AMO AEU : une personne distincte de l'équipe en charge du projet, associée à une équipe pluridisciplinaire

## Un processus d'**aide à la décision et à l'action** (éclairer la décision politique; acquérir des connaissances partagées; confronter les points de vue; faire émerger des orientations et des objectifs partagés)

# Un impact direct : la qualité environnementale des projets

- La mise en œuvre d'une AEU® se traduit par une **amélioration globale de la qualité environnementale** d'un projet urbain.
- Toutes les thématiques environnementales sont traitées séparément, puis croisées pour aboutir, in fine, à un ensemble de solutions possibles.
- Les **thématiques** suivantes sont ainsi abordées, avec des objectifs diversifiés :
  - Energie et climat
  - Déplacements
  - Déchets
  - Eau
  - Biodiversité et paysage
  - Sol et sites pollués
  - Bruit



©Ademe

AEU®

# Un bénéfice indirect : l'intelligence globale du projet

Les bénéfices d'une AEU dépassent la seule qualité environnementale. En effet, cette démarche offre un terrain propice à la mise en œuvre des principes de développement durable :

- Des projets créatifs, soutenus par l'**ensemble des parties prenantes**
  - Mise en débat (élus, techniciens, habitants, etc.) qui suscite la compréhension partagée des enjeux, la confrontation de points de vue et la recherche des solutions les plus pertinentes
- Des projets respectueux de l'**identité locale**
  - Mise en valeur du patrimoine local (naturel et bâti). Construction avec l'existant, autour des caractéristiques du site
- Des projets où priment **qualité de vie et lien social**
  - Lieux agréables à vivre, contribuant au développement du lien social
- Des projets **porteurs d'économies**
  - Economies de travaux et de fonctionnement (par exemple, compacité du bâti réduisant la longueur des réseaux)
  - Economies d'énergie

AEU®

# Une intervention en quatre étapes-clés, sur toute la durée du projet

- 1. VISION - Analyse des enjeux environnementaux** : un temps fort de sensibilisation pour l'ensemble des parties prenantes
  - Donner une dimension essentielle et décisive à la restitution du diagnostic et à l'adhésion des acteurs locaux aux enjeux environnementaux prioritaires
- 2. AMBITION - Définition d'objectifs environnementaux et de principes d'aménagement** : la prise de décisions
  - Organiser la construction technique et politique du projet en intégrant les enjeux environnementaux
- 3. TRANSCRIPTION - Transcription des propositions retenues** : l'aboutissement du travail de conception
  - Traduire en concertation avec l'ensemble des parties prenantes les objectifs et les orientations retenus dans les documents contractuels
- 4. CONCRETISATION - Suivi et animation du projet** : la mise en application dans la durée
  - Prévoir l'accompagnement à la réalisation du projet, la construction, la gestion et l'appropriation par les usagers

■ Ligne directrice du projet depuis sa conception, l'AEU® intervient ainsi à chaque étape, qu'il s'agisse de l'élaboration de documents d'urbanisme ou de la mise en œuvre d'opérations d'aménagement.

- Se basant sur les retours d'expérience de plus de 800 AEU<sup>®</sup>, l'ADEME finalise aujourd'hui une **révision de l'AEU<sup>®</sup>** qui vise notamment le renforcement des performances des projets par des objectifs quantitatifs et qualitatifs et un accompagnement renforcé.
  
- L'AEU<sup>2</sup> intégrera notamment :
  - une conduite de projet renforcée avec la fixation d'objectifs politiques
  - des outils de prise de décision opérationnelle ou de simulation pour orienter les solutions techniques
  - des outils de quantification permettant notamment le pilotage-suivi-évaluation ;
  - une analyse d'exemples concrets
  - un renforcement et un élargissement des thématiques traitées (climat-énergie, mobilité, ambiances urbaines)
  - une assistance qualité (centre de ressources, communication)
  - de nouveaux modules de formation
  
- L'articulation avec les autres démarches et acteurs sera également renforcée :
  - Agenda 21, SRCAE, PCET, EcoQuartier, HQEA, RFSC...
  - DREAL-DDT(M), AU, CAUE...

- Avec l' **AEU<sup>2</sup>**, le **lien** avec la démarche EcoQuartier sera **renforcé**, en particulier sur les points suivants :
  - L'étape 1 sera renforcée avec la fixation d'objectifs politiques, en lien avec le label EcoQuartier
  - L'étape 2, devenant une étape de quantification et qualification, pourra se référer aux 20 ambitions de la grille EcoQuartier
- Un parallèle peut en outre être tissé entre certaines **étapes** de l'AEU et celles du **label EcoQuartier** :
  - Etape 1 et charte d'engagement (objectifs politiques, vision)
  - Etape 2 et engagements et indicateurs du dossier de labellisation (ces derniers étant compatibles avec ceux de l'AEU)
  - Etape 4 et contrat (modalités d'accompagnement et de pérennisation)
- Avec l'AEU<sup>2</sup> qui renforce et élargit les **thématiques**, de nombreuses questions EcoQuartier seront désormais plus directement traitées : par exemple, la nature en ville ou les sites pollués
- Les deux principes structurants de l'AEU sont clairement des enjeux majeurs de la démarche EcoQuartier : la **participation** et l'**évaluation**
- Le **Centre des ressources** serait à rapprocher de l'Observatoire des EcoQuartiers.
- Quant à l'**offre de formation** étendue de l'AEU<sup>2</sup>, elle consolide celle du Club EcoQuartier.
- La démarche AEU est une possibilité, parmi d'autres, pour se conformer aux ambitions du référentiel EcoQuartier. C'est **un outil opérationnel**.

# Sommaire

1

## Les principaux outils existants

- RFSC
- Agenda 21
- EcoCité
- AEU
- HQE-Aménagement**
- Quartiers Durables Réunionnais

2

## L'articulation

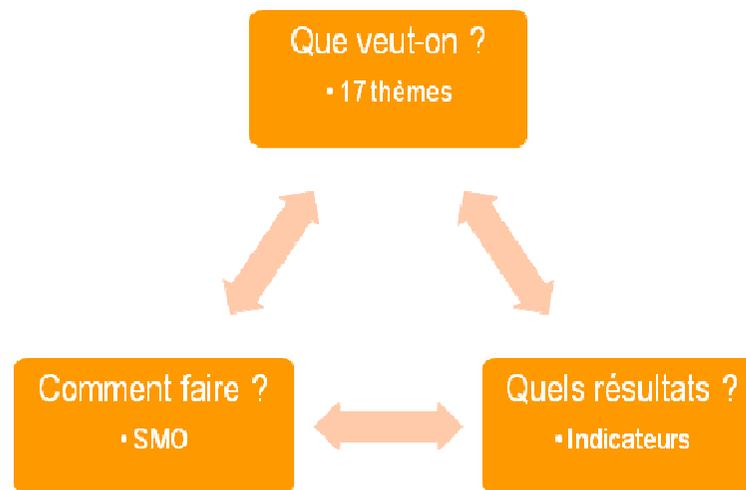
- Des échelles et des logiques complémentaires
- Une illustration concrète : l'exemple de Rennes Métropole

# Une méthodologie adaptée à la réalisation de quartiers durables

HQE-Aménagement

- La démarche HQE-Aménagement conserve l'essence de la HQE-Bâtiment, adaptée à l'échelle et aux enjeux de la réalisation d'un quartier durable, intégré dans son territoire :
  - Elle donne un cadre pour une **bonne gouvernance**
  - Elle propose une **approche multicritère, globale et transversale** (systémique)
  - Elle permet d'**anticiper l'exploitation** (usage, entretien, maintenance) pour tendre vers des modes de vie plus vertueux
  - Elle s'applique pour des opérations qui contribuent aux **5 finalités du développement durable**

- HQE-Aménagement c'est :
  - Un **Système de Management d'Opération (SMO)**, fil conducteur dans toute la conduite d'une opération
  - Une **approche thématique** pour la recherche du développement durable
  - Un processus d'**évaluation permanente**



# Le Système de Management d'Opération : fil conducteur de la démarche

Une opération d'aménagement durable se définit comme une opération intégrée à son contexte et dont la maîtrise d'ouvrage assure dans le temps une bonne gouvernance, la faisabilité du programme et la durabilité du projet.

Le **Système de Management d'Opération** est un véritable système d'organisation et de décision. Il est composé de :

- **dispositifs de pilotage, de participation et d'évaluation en continu**
- **phases clés** qui jalonnent le déroulement d'une opération

Outil de gouvernance, le **SMO** permet :

- **le dialogue** entre les acteurs et les parties prenantes
- **l'optimisation** de l'opération d'aménagement durable et **l'anticipation du suivi des performances**
- **la transparence et la traçabilité**



# Les temps forts et les livrables dans les phases clés du SMO

HQE-Aménagement

## LES TEMPS FORTS

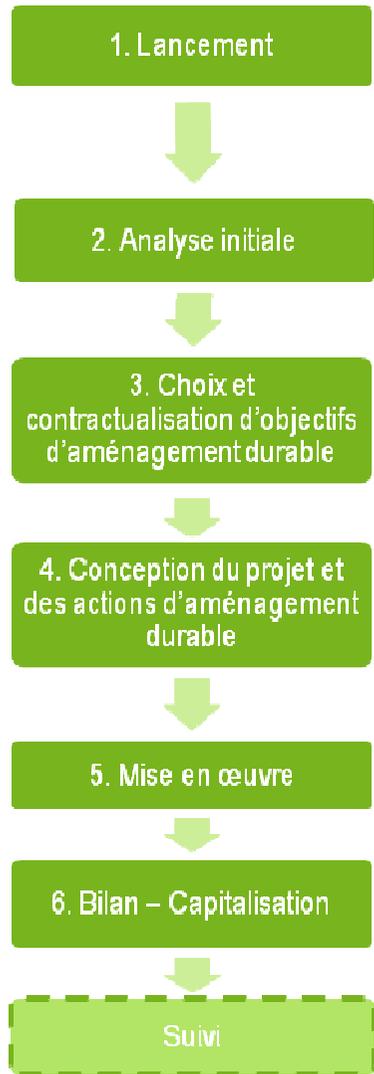
Juger de la pertinence de l'opération au regard du développement durable, notamment par rapport : au cadre réglementaire, au contexte du site et de sa localisation et à l'adhésion des acteurs

**NON**

Arrêt du processus opérationnel

**OUI**

## LES PHASES CLÉS



## LES LIVRABLES

- Mise en place de la structure de portage
- Formalisation du co-engagement
- Calendrier prévisionnel
- Cahier des charges de la participation

- Mise en place de l'équipe pluridisciplinaire
- Rapports de l'analyse initiale
- Bilan de la participation préalable
- Motivation conjointe de la pertinence de l'opération

- Charte d'objectifs

- Programme d'actions
- Fiches action ou tableau de bord
- Résumé de l'étude d'impacts et justification des choix de conception

- Plan de gestion de chantier
- Dossier administratif
- Transmission des prescriptions et des consignes : pièces réglementaires, contractuelles ou informatives

- Fiche opération
- Bilan
- Mesure des performances

# Une approche thématique pour aider à la définition du projet

- L'objectif de l'approche thématique est de **concilier les impératifs du développement durable** dans le cadre d'une opération d'aménagement, en considérant les **interactions**, pour dessiner un **projet cohérent** dans sa globalité.
- C'est une approche **globale et transversale** qui, à travers une grille de 17 thèmes , **ne définit pas de thème incontournable ou de niveau de performance a priori** mais oblige les porteurs de projet à se fixer des objectifs de qualité et de niveaux ambitieux dans le cadre de chaque projet.
- Ces **objectifs** sont affichés en amont par la **contractualisation d'une Charte** entre collectivité et aménageur et doivent être **évalués tout au long du projet**.

# 17 thèmes pour une approche globale de l'aménagement durable

Les 17 thèmes sont classés en trois grands objectifs :

## Assurer l'intégration et la cohérence du quartier avec le tissu urbain et les autres échelles du territoire

- Territoire et contexte local - Densité - Mobilités et accessibilité - Patrimoine, paysage et identité - Adaptabilité et évolutivité

## Préserver les ressources naturelles et favoriser la qualité environnementale et sanitaire de l'aménagement

- Eau - Energie et climat - Matériaux et équipements - Déchets - Ecosystèmes et biodiversité - Risques naturels et technologiques - Santé

## Promouvoir une vie sociale de proximité et conforter les dynamiques économiques

- Economie du projet - Fonctions et mixités - Ambiances et espaces publics - Insertion et formation - Attractivité, dynamiques économiques et filières locales

- **Lien entre AEU et HQE-Aménagement**
- L'**approche thématique** (17 thèmes groupés en 3 objectifs majeurs) est à rapprocher des ambitions du référentiel EcoQuartier. C'est une **autre lecture de la grille EcoQuartier** mais l'ensemble des thèmes y sont abordés, avec un prisme de lecture différent.
- Une **bonne gouvernance** étant la clé de réussite de tout projet de développement durable, le SMO de la démarche - en permettant de se poser les bonnes questions aux bons moments et avec les bons interlocuteurs - permet ainsi d'inscrire dans la durée du projet les principes de développement durable et de qualité environnementale, facilitant ainsi la création d'EcoQuartiers.
- Depuis novembre 2011, une **certification HQE Aménagement™**, délivrée par Certivéa, atteste que pour une opération d'aménagement, les acteurs ont suivi une démarche rigoureuse et adaptée pour intégrer le développement durable, au terme d'**audits sur site**.

# Sommaire

1

## Les principaux outils existants

- RFSC
- Agenda 21
- EcoCité
- AEU
- HQE-Aménagement
- Quartiers Durables Réunionnais**

2

## L'articulation

- Des échelles et des logiques complémentaires
- Une illustration concrète : l'exemple de Rennes Métropole

# Une démarche par les réunionnais, pour les réunionnais

Lancé en 2008 dans le cadre de GERRI, le dispositif QDR:

- A été élaboré et poursuit son évolution sur la base des enjeux et pratiques locales:
  - Une campagne initiale d'entretien des acteurs de l'aménagement (Elus, techniciens des collectivités, opérateurs, BE...) mais élargi (associations, chercheurs, artistes...) pour dessiner le quartier réunionnais du futur
  - Un forum fin 2009 pour définir, débattre, s'engager...et construire collectivement le dispositif
  - Une structure partenariale pour porter et faire évoluer le diagnostic et les actions
  - Des ateliers locaux pour enrichir les outils
- Met en évidence les **spécificités du contexte réunionnais**, les **défis** auxquels le développement doit répondre, et **valorise les ressources du territoire** et de ses acteurs pour relever ces défis
- Cherche à proposer une **démarche**, et non un **modèle**
- Propose des dispositifs d'accompagnement, d'appui, d'échange, qui reposent sur la mobilisation et le partage de l'ensemble des acteurs locaux, au bénéfice des porteurs de projets et de leurs équipes

# Des outils multiples pour favoriser l'émergence des projets

- Un incubateur de projets, sur la base d'un appel à candidature lancé en 2010, pour:
  - identifier et accompagner les porteurs de projets volontaires
  - évaluer la démarche, questionner le diagnostic, ajuster les outils
- Une mobilisation des partenaires pour accompagner les porteurs de projet: incitations financières, revues de projet, coordination des analyses et des réponses, formations...
- Des outils méthodologiques et des références pour alimenter la réflexion, et fournir aux porteurs de projet les ressources nécessaires à la concrétisation de leurs ambitions. Ces outils sont mis à la disposition de tous sur le site [www.quartiers-durables.re](http://www.quartiers-durables.re)
- En particulier, un référentiel en 4 cahiers:
  - **Cahier n°1: Définition et évaluation du quartier durable réunionnais** (synthèse des débats du forum, formulation des enjeux, ambitions et des réponses adaptées, proposition d'indicateurs pour les porteurs de projet)
  - **Cahier n°2: Méthodologie de projet urbain durable à l'attention des maîtrise d'ouvrage** (références bibliographiques, analyse des processus actuels et de leurs dysfonctionnements, méthodologie de programmation urbaine, cahier des charges type)
  - **Cahier n°3: Inventaire des pratiques pour la réalisation des Quartiers Durables à la Réunion** (fiches thématiques, pratiques mises en œuvre à la Réunion ou ailleurs, adaptées aux enjeux et contextes du territoire)
  - **Cahier n°4: Cahier des outils opérationnels pour un quartier durable en Outre-Mer** (analyse de la pertinence des outils existants pour répondre, suivant le contexte de l'opération, aux ambitions de Quartiers Durables Réunionnais)

Une démarche locale qui ne doit pas être considérée comme « parallèle », déconnectée ou comme un échelon supplémentaire, mais qui:

- Permet de faciliter la **compréhension** par les acteurs nationaux des projets locaux
- Contribue à la **construction collective** de réponses durables aux enjeux du développement urbain à la Réunion, autant en terme de réflexion et débat que de réalisations concrètes

■ Un outil de questionnement qui permet de resituer l'ambition d'aménagement durable dans le contexte spécifique réunionnais, et ainsi mieux **explicitier les choix opérés**, dans un **contexte national qui évolue**: contextualisation des projets, valorisation des initiatives et savoir-faire locaux, contribution aux projets de territoire, importance de la programmation urbaine, enjeux de gouvernance...

■ Des outils d'accompagnement qui contribuent à l'**émergence et à la réalisation de projets urbains exemplaires à la Réunion**, à même de s'inscrire dans le dispositif EcoQuartier

■ En 2012 (charte, label, contrat, structure porteuse, Clubs Nationaux et Locaux): **vers une imbrication plus directe?**

# Sommaire

1

Les principaux outils existants

- RFSC
- Agenda 21
- EcoCité
- AEU
- HQE-Aménagement
- Quartiers Durables Réunionnais

2

L'articulation

- Des échelles et des logiques complémentaires
- Une illustration concrète : l'exemple de Rennes Métropole